

Admission directe en 2^{ème}, en 3^{ème} ou en 4^{ème} année au département des restaurateurs du patrimoine Session 2021

Dépôt du dossier d'inscription : du 1^{er} décembre 2020 au 26 février 2021

Le dossier d'inscription est à transmettre à concours.restaurateurs@inp.fr ou par courrier **avant le 26 février 2021** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Institut national du patrimoine
Département des restaurateurs
Bureau des concours
124 rue Henri Barbusse
93300 AUBERVILLIERS

Epreuves d'admission : 2 et 3 juin 2021
Test d'habileté manuelle et de couleurs : 2 juin 2021
Entretien avec le jury : 3 juin 2021

Le candidat /la candidate à l'admission à l'Institut national du patrimoine pour le diplôme de restaurateur du patrimoine doit choisir de concourir dans une des deux voies offertes : le concours d'admission en 1^{ère} année ou l'admission directe en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} année.

Règlement de l'admission en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} année

En application de l'arrêté du 14 novembre 2002 relatif aux conditions d'admission et à l'organisation de la scolarité des élèves du département des restaurateurs du patrimoine de l'Institut national du patrimoine, modifié notamment par l'arrêté du 7 mars 2011 :

- peuvent être admis en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} année les candidats **âgés de moins de 35 ans** au 31 décembre de l'année précédant la session d'admission et **justifiant d'un titre ou diplôme au moins égal à la**

licence (ou sur le point de l'obtenir, sous réserve que ce titre ou diplôme soit délivré au plus tard au 30 juin 2020),

- l'admission peut être prononcée **en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} année**, en fonction de l'appréciation du jury,
- nul ne peut être candidat plus de 2 fois au total à la procédure d'admission en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} année,
- la langue de présentation du dossier et des épreuves d'admission est le français.

En application du règlement relatif à la procédure d'admission directe en 2^{ème}, en 3^{ème} ou en 4^{ème} année au département des restaurateurs, la procédure d'admission est la suivante :

① Examen du dossier présenté par le candidat/la candidate

Le jury procède à l'examen des dossiers transmis par les candidats, démontrant les acquis en matière de conservation-restauration du patrimoine au plan de la théorie et de la pratique (formation universitaire ou équivalente, expérience professionnelle, stages...).

Chaque dossier doit également préciser de façon détaillée les modules d'enseignement suivis en matière de conservation-restauration et présenter les certificats d'obtention des ECTS.

② Epreuves d'admission

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen du dossier sont convoqués pour les épreuves d'admission. L'admission comprend deux épreuves, notées de 0 à 20.

Test d'habileté manuelle et de couleurs

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les aptitudes manuelles et la sensibilité aux couleurs des candidats, et se compose de deux parties notées chacune sur 10 points : dégagement mécanique à l'aide d'un scalpel de couches superposées de peinture sur un support bois (2 h) et reproduction à l'aquarelle d'une série de couleurs (2 h) ; la liste des matériels autorisés sera fournie avec la convocation aux épreuves.

Durée : 4 heures ; Coefficient : 1

Entretien avec le jury

L'entretien est composé de deux parties :

- présentation d'un constat d'état suivi d'un diagnostic et d'une proposition de traitement à partir d'une œuvre, d'un objet ou d'un document à restaurer se rapportant à la spécialité dans laquelle le candidat/la candidate se présente (40 mn).

- entretien permettant au jury d'apprécier les motivations et les aptitudes du candidat/de la candidate à l'exercice du métier de restaurateur (20 mn).

Durée : 1 heure ; Préparation : 1 heure ; Coefficient : 2

Les spécialités ouvertes pour l'admission directe en 2^{ème}, en 3^{ème} ou en 4^{ème} année au département des restaurateurs sont :

Arts du feu-métal

Mobilier

Photographie et image numérique

Sculpture

Le candidat/la candidate ne peut s'inscrire que dans l'une des spécialités ouvertes.

Les épreuves d'admission se dérouleront à l'Institut national du patrimoine - département des restaurateurs :

124, rue Henri Barbusse
93300 Aubervilliers

Dossier d'inscription

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription :

- la fiche d'inscription dûment remplie et signée précisant notamment la spécialité dans laquelle le candidat/la candidate présente sa candidature pour l'admission directe en 2^{ème}, en 3^{ème} ou en 4^{ème} année du diplôme de restaurateur du patrimoine, ainsi que le résumé de ses acquis en conservation-restauration lors de sa formation universitaire ou équivalente et, le cas échéant, ses expériences professionnelles ;
- une lettre présentant son projet professionnel et les motivations qui le/la conduisent à présenter sa candidature ;
- un curriculum vitae détaillé faisant apparaître ses expériences et cursus théoriques suivis dans le domaine de la conservation-restauration ;

- une copie du diplôme de niveau licence (ou équivalent) ou de tout autre diplôme requérant une licence au préalable ;
- une copie des attestations d'emploi, de stages, relevés de notes, etc.
- une photocopie (intégrale) d'une pièce d'identité en cours de validité et comportant une photographie (carte nationale d'identité, passeport) ;
- le droit d'inscription à l'admission en cours de cursus, d'un montant de 49 € (les candidats boursiers sur présentation nominative d'une bourse pour l'année en cours sont exonérés des droits d'inscription) par virement bancaire.

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	75000	00001000325	75	TPPARIS RGF

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1750	0000	0010	0032	575	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE AGENCE COMPTABLE



Institut national du patrimoine
Département des restaurateurs
124 rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers
Tél. : 01 49 46 57 00, Fax : 01 49 46 57 95

Plan d'accès

Métro : Ligne 7, arrêt « Aubervilliers-Pantin-Quatre Chemins, puis bus 249 jusqu'à la station « Les roses »
RER : RER B, arrêt « Aubervilliers la Courneuve » puis bus 249 jusqu'à la station « maison de retraite »

